

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 34 de cet article, après le mot :

« suivant »,

insérer les mots :

« celle de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.